


# Mode d'emploi
# Comment choisir les demandes d'intervention ?

*Ce document concerne les professionnels des musées de France et des services patrimoniaux du ministère de la Culture et de la Communication.*

## Généralités

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France assure pour les collections publiques relevant du ministère de la Culture et de la Communication :

- l'**étude** et l'**encadrement de la restauration** des biens culturels ainsi que l'étude de ceux proposés à l'acquisition ;
- une mission de **conseils** et d'**assistance** pour l'étude, la conservation préventive et la conservation-restauration des biens culturels.
- l'**accès**, après autorisation, à ses **archives**.

Le Centre ne peut être saisi que par l'envoi d'une demande d'intervention qui se décline selon 3 modèles , afin de mieux programmer les interventions. Les informations portées sur le formulaire sont directement intégrées dans la base de données documentaires du Centre.
**La demande d'intervention doit être envoyée par le guichet internet et doit être adressée au directeur du Centre sous la forme d'un original daté et signé par courrier (seule pièce juridiquement recevable). Cette signature engageant votre responsabilité, vous devez dans le cas d'une demande sur un bien culturel être le propriétaire de ce dernier ou posséder la délégation de signature de son propriétaire.**
**Un délai d'une quinzaine de jours est nécessaire pour l'instruction de toute demande (**sauf urgence d'intervention avérée)**, à l'issue de laquelle une réponse vous sera adressée.**
Si la demande est acceptée, un dossier est ouvert et un pilote est désigné : il doit coordonner les différents intervenants. Il reste l'interlocuteur privilégié du demandeur tout au
long du dossier.

## Demandes d'intervention

**Toute demande en vue d'une intervention doit être faite au moyen de l'un des formulaires mis à disposition sur ce guichet internet.**
Il existe trois types de demandes d'intervention :

- demande d'**intervention sur un bien ou sur un ensemble de biens culturels** : elle concerne un ensemble d'opérations pratiquées directement sur les œuvres (examens, analyses, restauration…..) réalisées dans nos locaux ou ailleurs ;

- demande de **conseils et d'assistance** : ce type d'intervention n'implique pas, comme précédemment, une action directe sur un ou une série de biens culturels. Il s'agit plutôt de répondre à vos questions (altérations constatées en réserves, en vitrines ; choix de matériaux, d'équipements…) ou de mettre au point, avec vous, une méthodologie spécifique en fonction des problèmes posés. En fonction de la situation (création ou rénovation d'établissement, travaux, déménagement, nouvelles salles ou publications, expos temporaires….), vous avez besoin d'une aide en conservation préventive, en étude d'œuvres ou en conservation-restauration (état des lieux, besoins et priorités, programmation, chantier des collections…). Vous pouvez solliciter le Centre qui peut organiser une mission sur place, avec des spécialistes (par exemple, préventistes, restaurateurs….). Vous pouvez être accompagné pendant toute la chaîne des opérations (évaluation, cahier des charges, programmation, suivi technique et scientifique, valorisation auprès du public…) ou vous pouvez, de façon plus ponctuelle, demander des avis sur des documents que vous avez rédigés (cahiers des charges, appels d'offre, PSC…) ;

- demande de **consultation d'archives** : il s'agit de préciser le ou les biens culturels concernés, les types de documents...

Ces formulaires permettent d'instruire la demande et, en cas de réponse positive, d'organiser :

- la prise en charge d'une ou d'une série d'œuvres et la programmation
- des opérations, et si besoin est, son accueil au C2RMF ;
- les déplacements du personnel du C2RMF sur site avec le matériel
- scientifique approprié ou encore votre venue dans nos locaux ;
- le suivi du dossier, avec votre collaboration, qu'il soit à court, moyen ou
- long terme ;
- la mise à disposition des documents, après autorisation du service
- concerné, s'il s'agit d'une demande d'archives.

**Je vous rappelle que les œuvres, les échantillons ou prélèvements ne peuvent en aucun cas être envoyés au C2RMF avant acceptation formelle du dossier par nos soins.**
Je me permets d'attirer votre attention sur le soin qui doit être apporté à **la formulation de votre demande**, afin de faciliter nos travaux et nos collaborations.
Pour mieux répondre à votre demande, il est important qu'elle soit accompagnée **d'un dossier documentaire** si possible substantiel :

✔ références bibliographiques ;
✔ lieux successifs de conservation ;
✔ histoire matérielle ;
✔ toute la documentation relative aux restaurations anciennes ou récentes ;
✔ examens et analyses de laboratoire, hors C2RMF ou LRMF ;
✔ éléments de comparaison ;
✔ photographies ;
✔ copies, répliques ;
✔ gravures, dessins ;
✔ rapports de l'ex-DMF ou du service des musées de France;
✔ plans des bâtiments...

## Régie des œuvres

L'arrivée et le départ de l'œuvre font l'objet d'une procédure formelle.
Pendant leur séjour dans les locaux du C2RMF, les œuvres **n'appartenant pas à l'État ne sont pas assurées par le C2RMF** qui s'engage cependant à garantir les conditions de sécurité et de sûreté dans ses locaux.
En cas de réponse positive, l'arrivée et le départ des œuvres (sur les 3 sites du C2RMF) **s'organisent uniquement sur rendez-vous pris préalablement avec les régisseurs** du Centre :

- Laboratoire du Carrousel n° tél. : 01 40 20 56 97 ;
- Ateliers de Flore n° tél. : 01 40 20 24 09 ;
- Ateliers de Versailles n° tél. : 01 39 25 28 32.

Les biens culturels infestés ou suspecté d'infestations ne seront acceptées dans nos locaux qu'après traitement de désinfestation et fourniture d'une attestation du bon déroulement des opérations.
Le C2RMF ne pouvant assurer l'entreposage des conditionnements de transport, les caisses devront être reprises par les transporteurs qui ont assuré l'arrivée de l'œuvre.

**Un exemplaire original des rapports rédigés par les restaurateurs lors d'une intervention dans nos locaux, ou ayant bénéficié de notre suivi scientifique et technique, devra nous être transmis accompagné de sa version numérique.**

Je vous remercie à l'avance de votre aimable coopération.

Marie Lavandier
Directrice du C2RMF